

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2011

L'an deux mille onze et le vingt huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24/06/2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.

Présents : Mmes Mrs André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Olivier CATEL-DOBEL, Sandrine DESSEAUX, Estelle CLEUET, Corinne BOUCHARD et Danielle LEMAY.

Absents : Mrs Eric GALLY excusé, Jacques-Marie GORET, Philippe BARBIER, Frédéric TOUTLEMONDE.

Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

1/ FINANCES COMMUNALES :

- **Subvention STDIL vitraux église** : Le Maire informe les conseillers de la probable subvention de 4.000€ (réserve parlementaire) par M.Dubois, sénateur, pour les vitraux de l'église. Le dossier soumis concernait les cinq panneaux de la façade (14.839,90€ht) et la dépense à charge de la communeserait alors de 11.000€ déduction de la compensation de Tva à venir. Le dossier n'a pas été retenu pour la DETR.
Le Conseil confirme la restauration des 5 panneaux à exécuter dès accord écrit de subvention.
- **Tarifs 2011/2012 cantine & périscolaire** : Suite à l'appel d'offre réalisé par le groupement de commande initié par la CCALM, l'entreprise API est reconduite pour la fourniture de repas aux restaurants scolaires aux communes adhérentes ; le prix du repas augmente de 0,02€.tc.*Le Conseil décide de maintenir le prix du repas à 3,30€ et la 1/2h. de périscolaire à 0,65€*
- **Régime indemnitaire des élus** : Le Maire propose aux conseillers d'attribuer à M. André Lescureux et Mme Françoise Gauthier, adjoints, une indemnité correspondant à 2,6% de l'indemnité de fonction de Maire, soit 98,84€ brut mensuel. En effet, M. Lescureux remplace le Maire lors de ses absences et Mme Gauthier prend en charge le bulletin municipal ainsi que les prospections préalables à l'arbre de Noël et au colis des aînés. Le Maire rappelle que l'indemnité qui était attribuée à M. Goret (8% de l'ind. Maire) n'est plus versée depuis le 01/04/11. *Le Conseil Municipal donne son accord unanime à cette proposition qui prendra effet au 01/07/2011. M. Lescureux & Mme Gauthier s'abstiennent.*
- **Rémunération secrétaire remplaçant** : Le Maire propose de porter à 8/35^{ème} la rémunération hebdomadaire du secrétaire de mairie remplaçant à compter de juillet 2011 et de tenir compte de son ancienneté dans son emploi d'origine pour calculer sa rémunération. *Adopté à l'unanimité.*
- **Acquisition de matériel scolaire** : *Le Conseil décide de remplacer les deux armoires de la classe CE1/CE2 et d'inscrire cette dépense en investissement c/2183.*

2/ SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – avis du Conseil : Le Maire rend compte du projet de SDCI présenté par M. le Sous-Préfet aux Maires du canton le 1^{er} juin dernier à Moreuil, et qui a pour finalité trois objectifs principaux :

- la couverture intégrale des départements par des EPCI à fiscalité propre (plus de communes isolées et toutes les communes adhérentes d'une EPCI)
- la rationalisation de la carte des EPCI à fiscalité propre (re-découpage des EPCI avec seuil minimum de 5.000 habitants respecté)
- la rationalisation de la carte des syndicats (suppression des syndicats à vocation unique par regroupement, fusion ou transferts de compétences)

Notre commune se trouve concernée en tant que membre du Syndicat d'électrification rurale Santerre et Vallée de la Luce (SIER) et le Syndicat intercommunal scolaire du collège de Moreuil (SISCO).

Le Conseil, après en avoir délibéré, prend acte des propositions du projet (dissolution des 16 SIER et transformation de la FDE80 en SIVOM à la carte + compétence scolaire « collège » transférée à la CCALM) et ne formule aucune observation particulière, tout en s'interrogeant sur le calendrier et les modalités d'application.

3/ DECLASSEMENT DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL : Le Conseil Municipal donne son accord au Maire pour le déclassement des parcelles cadastrées AB296 / AB298 / AC298 / AC299 / ZK121 / ZK127 / ZK 131 / ZK154 / ZK158 / ZD75 / ZD79 et ZD81 – parcelles issues de divisions et constituant des voies communales (rue du meunier, chemin des vacances, ruelle de Mézières,...) d'une contenance globale de 43ares24ca du domaine privé dans le domaine public communal . Ce déclassement induira l'exonération de foncier non bâti.

4/ ABRI BUS : Le Conseil Général, dans le cadre de son programme de matérialisation des points d'arrêt du réseau Trans'80, propose de déplacer l'arrêt de car «voyageurs» avenue des acacias. Ce déplacement ne concerne pas le transport scolaire et n'oblige pas la commune à installer un nouvel abri. Dans ces conditions, le conseil donne son accord à ce transfert.

5/ QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire fait part aux conseillers de la demande de certains administrés qui, compte tenu de la recrudescence de vols, souhaitent voir l'éclairage public maintenu toute la nuit. Considérant que certains vols se sont passés en plein jour, que les jardins et arrière des habitations resteraient malgré tout dans la pénombre, le conseil ne donne pas de suite favorable à cette demande.
- Les travaux de viabilisation chemin du tour de ville sont achevés. Cette nouvelle rue sera dénommée «Chemin de Croix Sire» et les cinq habitations qui vont s'y construire seront numérotées du n° 3 au n° 11.
- Mme Bernadette Patte questionne le Maire quant aux contrôles par le SPNAC des installations d'assainissement : elles ne sont pas finies pour la commune, le contrôleur M. Janvier de la Nantaise des Eaux devant rédiger ses rapports de contrôle. Le Maire regrette les délais qui s'allongent entre la réunion d'information, la visite des installations, et l'envoi des rapports. Il en fera part à la CCALM.
- Le Maire transmet aux conseillers les remerciements de la prévention Routière pour la subvention annuelle.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 04 juillet 2011

Le Maire,

